

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**AR Prefecture**

Département du PUY DE DOME

063-256300997-20220621-379\_2022-DE

Reçu le 05/07/2022

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin, à 18 heures 45 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Noalhat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 14 juin 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	10
Suppléants En exercice	12
Présents	1
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, ARMENGAUD Norbert, BONNOT Marc

Mesdames Patricia CHATAING, Yvette DA SILVA,

Etaient absents : Sandrine PERI

Excusés : Mr Chonier remplacé par son suppléant Mr DURAND

Procurations :

Secrétaire de séance : Monsieur BARNERIAS Thomas

**Objet de la délibération : Affectation des résultats (annule et remplace la délibération du 12 avril 2022)**

Le Comité d'administration, réuni sous la présidence de M. PRADELLE Guy, Président,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs eau potable, assainissement autonome et assainissement collectif de l'exercice 2021, ce jour,

- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021

- Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **125 257.76 €**, pour le budget général eau potable,
- un excédent de fonctionnement de **76 393.36 €**, pour le budget annexe assainissement collectif,
- un déficit de fonctionnement de **30 033.86 €**, pour le budget annexe assainissement autonome,

**Après en avoir délibéré** : Décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

**A/ BUDGET GENERAL EAU POTABLE:**

A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2021 :	<b>125 257.76 €</b>
- exécution du virement à la section d'investissement (Cpt 1068)	<b>0 €</b>
- affectation complémentaire en réserves .....	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>125 257.76 €</b>
B) Déficit au	
- déficit à reporter	

**B/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF .**

**AR Prefecture**

A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2021 : DE ..... **76 393.36 €**

Reçu le 05/07/2022

- exécution du virement à la section d'investissement (cpt 1058) ..... .... **0**

- affectation complémentaire en réserves .....

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) **76 393.36 €**

B) Déficit au

- déficit à reporter

**C/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUTONOME**

A) Déficit de fonctionnement au 31/12/2021 : ..... **30 033.86 €**

- affectation complémentaire en réserves .....

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)

B) Déficit au

- déficit à reporter..... **30 033.86 €**

**Le comité délibère et approuve les comptes de gestions préparés par le Receveur, et présenté par Monsieur le Président, en tous points semblables aux comptes administratifs précédemment adoptés.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 21 juin 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

